

Direction des Routes  
et des Transports

Colmar, le - 3 JAN. 2007

**ARRÊTÉ N° 003/2007 – DRT**

**Portant réglementation permanente de la circulation sur  
une voie du domaine privé du Département du Haut-Rhin,  
ouverte à la circulation publique, sis rue Arthur Ashe,  
hors agglomération de la Commune de BRUNSTATT**

**Le Président du Conseil Général  
du Département du Haut-Rhin,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3221-4,
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-1 à R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,
- VU** les arrêtés des 10 et 15 juillet 1974 modifiés, relatifs à la signalisation routière,
- VU** l'avis du Directeur des Routes et des Transports,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité, il est nécessaire de prendre une réglementation de circulation sur la voie du domaine privé du Département du Haut-Rhin, ouverte à la circulation publique desservant en impasse le Collège Pierre Pflimlin, sur le ban communal de BRUNSTATT ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** – La vitesse de tous les véhicules est limitée à 30 Km/h sur la voie ouverte à la circulation publique desservant le Collège Pflimlin, domaine privé du Département, hors agglomération de BRUNSTATT.

**ARTICLE 2** – L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation des routes et autoroutes par les soins de l'Unité Routière de Mulhouse.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de BRUNSTATT,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'h' at the end.

Charles BUTTNER